

**ARRETE N° 2022-06-737
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL 2020
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Président de la CAGSC,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le statut particulier des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération n° CAGSC-2018-05-20 en date du 29 juin 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 31 mai 2018,

Vu la Commission administrative paritaire en ses séances du 2 février 2022 et 13 avril et 2022, portant avis sur les propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2020** est établi comme suit :

Avancement au grade de : REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|------------------|-----------------------|-------------------------------|
| GLANDOR Lydie | Rédacteur Territorial | 1 ^{er} janvier 2020 |
| KALI Mireille | Rédacteur Territorial | 1 ^{er} janvier 2020 |
| NAGERA Véronique | Rédacteur Territorial | 1 ^{er} janvier 2020 |

Avancement au grade de : CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|---------------|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| ECHEVIN Ruddy | Chef de service de police principal de 2 ^{ème} classe | 1 ^{er} janvier 2020 |

Avancement au grade de : TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|-----------------|------------------------|-------------------------------|
| LAQUITAINE Eric | Technicien Territorial | 1 ^{er} janvier 2020 |

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Guadeloupe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Basse-Terre, le 14 juin 2022

Le Président

Thierry ABELLI



PUBLIÉ LE :